

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

TWP 094i

Type(s) de produit

TP08: Produits de protection du bois

Numéro d'autorisation: FR-2024-0034

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: FR-0031252-0000

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	TWP 094i WOODCONTROL IP-20 Induline SW-906 IT Protekxyl Aqua Poimate Termite Aqua Uula Puunsuoja Klassikxyl Aqua YM---M122/----- Pinja Priming Combi ProtectBois Fustaxyl Aqua Klearxyl Aqua 3 XILODEX FONDO FR 6287 Froxynol 750 Xylazel Woodprotec Aqua IM151AI SERPOL AQUA OBBIATEX ACE Fagoxil AQ Aqua IG-17 Devacide Plus Aqua Decorxyl AQ CIN Imunizador para Madeiras Protector fungicida Promade Iruxyl Aqua 13 PROTECSAM IF PROTEGEBOIS Aqua Madeiras Protect Plus Fustasol Aqua 674810 HF ACTIVE PRIMER W Barpixyl 100 WB OWATROL TMU94i Xylazel Woodshield Aqua Osmo Imprégnation pour le bois WR aqua 4018 Valtti Plus Guard LASURTEX AQUA Max-Mat anti-carunchos para madeiras Aqua MACYFOND ANTICARCOMA AL AGUA Woodmark Fondo Protector Insecticida al Agua RA2300 OWATROL SANIXYL NT Xylazel Woodseal Aqua TRAIT'PLUS Multi-Usages
---------------------------------	--

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	TROY CHEMICAL COMPANY BV
	Adresse	Poortweg 4C 2612PA Delft autre: Netherlands
Numéro de l'autorisation		FR-2024-0034
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides		FR-0031252-0000

Date de l'autorisation	12/06/2024
Date d'expiration de l'autorisation	08/08/2033

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Troy Chemical Company BV
Adresse du fabricant	Poortweg 4C 2612 PA Delft Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Troy Chemical Company BV site 1 Westelijke Randweg 9 4791 RT Klundert Pays-Bas Troy Chemical Company BV site 2 Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne Troy Chemical Company BV site 3 Geschwister-Scholl-Straße 127 39218 Schönebeck/Elbe Allemagne Troy Chemical Company BV site 4 Mecklenburger Str. 229 23568 Lübeck Allemagne Troy Chemical Company BV site 5 Halchtersche Str. 33 38304 Wolfenbüttel Allemagne Troy Chemical Company BV site 6 Am Nordturm 5 46562 Voerde Allemagne Troy Chemical Company BV site 7 Am Alten Galge 14 56410 Montabaur Allemagne

Nom du fabricant	Tikkurila Oyj
Adresse du fabricant	Kuninkaalantie 1 FI-01301 Vantaa Finlande
Emplacement des sites de fabrication	Tikkurila Oyj site 1 Kuninkaalantie 1 FI-01301 Vantaa Finlande Tikkurila Oyj site 2 uL.Mościckiego 23 39-200 DĘBICA Pologne

Nom du fabricant	Remmers GmbH
Adresse du fabricant	Bernhard-Remmers-Straße 13 49624 Lönigen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Remmers GmbH site 1 Bernhard-Remmers-Straße 13 49624 Lönigen Allemagne

Nom du fabricant	Remmers Industrielacke GmbH
Adresse du fabricant	Füllenbruchstr. 13 32120 Hiddenhausen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Remmers Industrielacke GmbH site 1 Füllenbruchstr. 13 32120 Hiddenhausen Allemagne

Nom du fabricant	Sherwin Williams
Adresse du fabricant	Thornclyffe Park Estate, Thornclyffe Rd S35 2YP Sheffield Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Emplacement des sites de fabrication	Sherwin Williams site 1 Thorncliffe Park Estate, Thorncliffe Rd S35 2YP Sheffield Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Sherwin Williams site 2 Altax. Sp.Zo.o - Kopanińska 7 60-119 Brodziszewo Pologne
--------------------------------------	--

Nom du fabricant	Sherwin-Williams Italy S.r.l.
Adresse du fabricant	Via Del Fiffio 12 40065 Pianoro (BO) Italie
Emplacement des sites de fabrication	Sherwin-Williams Italy S.r.l. site 1 Via Del Fiffio 12 40065 Pianoro (BO) Italie

Nom du fabricant	Sherwin-Williams Sweden AB
Adresse du fabricant	Bellö 570 32 Hjärtevad Suède
Emplacement des sites de fabrication	Sherwin-Williams Sweden AB site 1 Bellö 570 32 Hjärtevad Suède Sherwin-Williams Sweden AB site 2 Industrigatan 5 195 60 Arlandastad Suède

Nom du fabricant	PPG Industries (Dyrup A/S)
Adresse du fabricant	Gladsaxevej 300 2860 Gladsaxe Danemark
Emplacement des sites de fabrication	PPG Industries (Dyrup A/S) site 1 Gladsaxevej 300, Søborg 2860 Gladsaxe Danemark

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	3-iod-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Chemical Corporation
Adresse du fabricant	8 Vreeland Road, Florham Park NJ 07105 New Jersey États-Unis d'Amérique
Emplacement des sites de fabrication	Troy Chemical Corporation site 1 One Avenue L NJ 07105 Newark États-Unis d'Amérique

Substance active	3-iod-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)
Nom du fabricant	Troy Chemical Company BV
Adresse du fabricant	Poortweg 4C 2612 PA Delft Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Troy Chemical Company B.V. site 1 Industriepark 23 56593 Horhausen Allemagne

Substance active	3-phenoxybenzyl-(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (permethrin)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Kennedyplatz 1 50679 Köln France

Emplacement des sites de fabrication	LANXESS Deutschland GmbH site 1 Bayer Vapi Private Limited - Plot # 306/3 II Phase, GIDC 396 195 Vapi, Gujarat Inde
Substance active	3-phenoxybenzyl-(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanocarboxylat (permethrin)
Nom du fabricant	Caldic Denmark A/S (Acting for Tagros Chemicals India Limited)
Adresse du fabricant	Odinsvej 23 8722 Hedensted Danemark
Emplacement des sites de fabrication	Caldic Denmark A/S (Acting for Tagros Chemicals India Limited) site 1 Tagros Chemicals India limited - A4/1&2, SIPCOT Industrial Complex, Kudikadu 607 005 Cuddalore, Tamil Nadu Inde

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
3-iod-2-propynylbutylcarbamate (IPBC)		substance active	55406-53-6	259-627-5	0,75
3-phenoxybenzyl-(1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-dimethylcyclopropanecarboxylate (permethrin)		substance active	52645-53-1	258-067-9	0,25

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: AL/EC - Liquide prêt à l'emploi et concentré soluble

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208: Contient du (de la) perméthrine et de l'IPBC. Peut produire une réaction allergique.
Conseils de prudence	P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Dispose of contents/container to ...

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Brossage et rouleau – Non professionnel et professionnel

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de donnée Nom commun: autre: Champignons responsables du bleuissement du bois en service Stade de développement: non précisé Nom scientifique: autre: Pas de donnée Nom commun: autre: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique) Stade de développement: non précisé Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages Stade de développement: non précisé Nom scientifique: Reticulitermes sp. Nom commun: termites Stade de développement: non précisé
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Intérieur et Extérieur Traitement préventif – classe d'usage 2 Traitement préventif – classe d'usage 3 Bois résineux Bois dur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application manuelle - Traitement superficiel – Application par brossage ou rouleau Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 100 mL /m ² de bois (champignons responsable du bleuissement, insectes à larves xylophages, termites) 130 - 140 mL /m ² de bois (champignons destructeurs du bois). Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 1 application
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels ; grand public (non professionnels)
Dimensions et matériaux d'emballage	Pot en fer blanc recouvert de PET ou en polyoléfines (PEHD, PE ou PP) de 0,375 L, 0,75 L, 1,0 L, 2,5 L, 5,0 L Bouteille ou bidon en PEHD, PE ou PP de 0,375 L, 0,75 L, 1,0 L, 2,5 L, 5,0L Uniquement pour les professionnels :

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Le produit protège le bois contre les champignons responsables du bleuissement en service sur des bois qui sont au minimum "modérément à légèrement résistants aux champignons destructeurs du bois" selon EN 350;2016: classes de durabilité (CD) 3-4.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Ne pas utiliser à proximité des animaux domestiques ou d'élevage.
- Garder les personnes non impliquées, les enfants et les animaux de compagnie (en particulier les chats) éloignés des surfaces traitées avant qu'elles ne soient sèches.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.

Pour les professionnels :

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conforme aux requis de la norme européenne EN 374 pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de type 6, EN 13034) doit être portée.

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Trempage manuel - Professionnel

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: autre: Pas de donnée Nom commun: autre: Champignons responsables du bleuissement du bois en service Stade de développement: non précisé</p> <p>Nom scientifique: autre: Pas de donnée Nom commun: autre: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique) Stade de développement: non précisé</p> <p>Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages Stade de développement: non précisé</p> <p>Nom scientifique: Reticulitermes sp. Nom commun: termites Stade de développement: non précisé</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur</p> <p>Intérieur Traitement préventif – classe d'usage 2 Traitement préventif – classe d'usage 3 Bois résineux Bois durs</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application manuelle - Traitement superficiel - Trempage manuel</p> <p>Description détaillée: Overfladebehandling</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: 100 mL/m² de bois (champignons responsable du bleuissement, insectes à larves xylophages, termites) 130 - 140 mL/m² de bois (champignons destructeurs du bois)</p> <p>Dilution (%): -</p> <p>Nombre et fréquence des applications: 1 application</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Pot en fer blanc recouvert de PET ou en polyoléfines (PEHD, PE ou PP) de 0,375 L, 0,75 L, 1,0 L, 2,5 L, 5,0 L</p> <p>Bouteille ou bidon en PEHD, PE ou PP de 0,375 L, 0,75 L, 1,0 L, 2,5 L, 5,0 L</p> <p>Bidon en PEHD de 10 L, 20 L, 25 L</p>

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- A la dose de 100 mL/m², le produit protège le bois contre les champignons responsables du bleuissement en service sur des bois qui sont au minimum "modérément à légèrement résistants aux champignons destructeurs du bois" selon EN 350;2016: classes de durabilité (CD) 3-4.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conforme aux requis de la norme européenne EN 374 pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
- Une combinaison de protection (au minimum de type 6, EN 13034) doit être portée.
- Ne pas appliquer le produit sur des surfaces qui pourraient être en contact avec les animaux, les denrées ou les boissons destinées à la consommation humaine ou à l'alimentation des animaux de rente.
- Ne pas utiliser à proximité des animaux domestiques ou d'élevage.
- Durant l'application du produit et tant que les surfaces ne sont pas sèches, ne pas contaminer l'environnement. Tous les rejets de produit doivent être collectés en couvrant le sol (ex. par une bâche imperméable) et éliminés dans un circuit de collecte approprié.
- Garder les personnes non impliquées, les enfants et les animaux de compagnie (en particulier les chats) éloignés des surfaces traitées avant qu'elles ne soient sèches.
- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Trempage automatisée, aspersion automatisée et pulvérisation automatisée – Industriels

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: autre: Pas de donnée Nom commun: autre: Champignons responsables du bleuissement du bois en service Stade de développement: non précisé</p> <p>Nom scientifique: autre: Pas de donnée Nom commun: autre: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique) Stade de développement: non précisé</p> <p>Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages Stade de développement: non précisé</p> <p>Nom scientifique: Reticulitermes sp. Nom commun: termites Stade de développement: non précisé</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en intérieur</p> <p>Intérieur Traitement préventif – classe d'usage 2 Traitement préventif – classe d'usage 3 Bois résineux Bois durs</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: autre: Traitement superficiel - Trempage, aspersion/déluage et pulvérisation automatique</p> <p>Description détaillée: -</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: 100 mL/m² de bois (champignons responsable du bleuissement, insectes à larves xylophages, termites) 130- 140 mL/m² de bois (champignons destructeurs du bois)</p> <p>Dilution (%): -</p> <p>Nombre et fréquence des applications: 1 application</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Fût en PEHD de 120 L Cuve en PEHD de 220 L, 1000 L</p>

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- A la dose de 100 mL/m², le produit protège le bois contre les champignons responsables du bleuissement en service sur des bois qui sont au minimum "modérément à légèrement résistants aux champignons destructeurs du bois" selon EN 350;2016: classes de durabilité (CD) 3-4.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.3.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Le produit doit être chargé dans l'équipement industriel uniquement avec un système de pompage/transfert entièrement automatisé.

-
- Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
 - Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
 - Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
 - L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
 - Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.
- Trempage entièrement automatisé :
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conforme aux requis de la norme européenne EN 374 pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
 - Si de nouveaux gants sont portés à chaque cycle de traitement, une combinaison de protection (au minimum de type 6, EN 13034) doit être portée.
 - Si les gants ne sont pas remplacés après chaque cycle de traitement, une combinaison de protection (au minimum de type 3, EN 14605) doit être portée.
 - Les équipements de protection listés ci-dessus doivent être portés lors du nettoyage / de la maintenance de l'équipement.
 - Utiliser dans des processus de trempage entièrement automatisés où toutes les étapes du traitement et du séchage sont mécanisées et n'impliquent aucune intervention manuelle, notamment lorsque les articles traités sont acheminés à travers la cuve d'immersion vers le dispositif d'égouttage/séchage et le lieu de stockage (si la surface n'est pas encore sèche avant l'acheminement vers le lieu de stockage). Le cas échéant, les articles en bois à traiter doivent être entièrement sécurisés (par exemple au moyen de courroies ou d'un dispositif de serrage) avant le traitement et durant le processus de trempage, et ne doivent pas être manipulés à la main avant que leur surface ne soit sèche.
- Aspersion et pulvérisation automatique :
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conforme aux requis de la norme européenne EN 374 pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
 - Une combinaison de protection (au minimum de type 3, EN 14605) doit être portée.
 - Les équipements de protection listés ci-dessus doivent être portés lors du nettoyage / de la maintenance de l'équipement.
 - Le produit doit être uniquement utilisé dans des tunnels de déluge et de pulvérisation équipés avec un appareillage de transport automatisé du bois fraîchement traité vers un empilement automatisé ou vers une installation de séchage, afin d'éviter tout contact manuel avec le bois fraîchement traité.

4.3.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'utilisation

Tableau 4. Imprégnation sous-vide – Industriel

Type de produit	TP08: Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: autre: Pas de donnée Nom commun: autre: Champignons destructeurs du bois (pourriture cubique) Stade de développement: non précisé
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Intérieur Traitement préventif – classe d'usage 2 Traitement préventif – classe d'usage 3 Bois résineux Bois durs
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: autre: Imprégnation / Traitement pénétrant – imprégnation vide - pression Description détaillée: -
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: 65,8 – 70,6 kg de produit dilué/m ³ de bois Dilution (%): 10 Dilution (%): Diluer le produit à 10 % v/v (1 volume de produit pour 9 volumes d'eau) Nombre et fréquence des applications: 1 application
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels
Dimensions et matériaux d'emballage	Fût en PEHD de 120 L Cuve en PEHD de 220 L, 1000 L

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.4.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Le produit doit être chargé dans l'équipement industriel uniquement avec un système de pompage/transfert entièrement automatisé.

-
- Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques conforme aux requis de la norme européenne EN 374 pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants doit être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).
 - Une combinaison de protection (au minimum de type 6, EN 13034) doit être portée.
 - Les équipements de protection listés ci-dessus doivent être portés lors du nettoyage / maintenance de l'équipement.
 - Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
 - Le responsable de la mise sur le marché du bois traité doit s'assurer que le bois ne soit pas destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
 - Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
 - L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
 - Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tels.

4.4.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.4.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.4.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Ne pas utiliser le produit sur du bois ou des structures en bois destinées à un usage intérieur, à l'exception des encadrements de fenêtres extérieurs et des portes/encadrements de portes extérieurs.
- En raison de la sensibilité particulière des chats à la perméthrine, le produit doit être appliqué uniquement sur des bois utilisés dans des lieux où le contact des chats avec le bois traité peut être exclu.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.
- Se laver les mains et la figure après l'application et l'utilisation du produit et avant de manger, boire ou fumer.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- N'utiliser le bois traité en extérieur que lorsque celui-ci est protégé par une finition ne contenant pas de substance biocide pour la préservation du bois. Cette finition doit être classée comme stable selon la norme EN 927-2 permettant de limiter le lessivage du produit vers l'environnement tout au long du cycle de vie du bois traité.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin
- La perméthrine peut provoquer des paresthésies (brûlures et picotements de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent : Consulter un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison / un médecin
- Lors d'une consultation médicale, avoir à portée de main le contenant ou l'étiquette du produit.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.
- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Garder hors de la portée des enfants ou des animaux domestiques/animaux non ciblés.
- Conserver à l'écart des produits alimentaires, boissons et aliments pour animaux.
- Ne pas stocker à une température supérieure à 35°C.
- Protéger du gel.
- Stocker dans un endroit frais, sec, bien aéré et à l'abri de la lumière.
- Refermer les récipients déjà ouvert avec soin et les maintenir en position verticale afin d'éviter les fuites.
- Durée de conservation : 18 mois.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.
- Ce produit contient de la perméthrine qui est dangereuse pour les abeilles.